



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service eau, environnement

Affaire suivie par S. DAGORNET

☎ 02.40.67.24.92.

☐ 02.40.67.24.39

sylvie.dagornet@loire-atlantique.gouv.fr

NOTE DE PRÉSENTATION

Projet d'arrêté préfectoral portant abrogation de la réserve de chasse et de faune sauvage « Les Roches Grises » située sur les communes de Saint Vincent des Landes et de Issé, et création d'une nouvelle réserve de chasse « Les Roches Grises 2 » située sur la commune de Saint Vincent des Landes

Contexte et objectifs du projet de décision :

Au sein des territoires de chasse des communes de Saint Vincent des Landes et d'Issé, la réserve de chasse et de faune sauvage des « Roches Grises » a été créée par arrêté ministériel du 26 avril 1982 sur des terrains appartenant à Monsieur et Madame MUSSET Hervé d'une contenance globale de 51ha 9a.

Des modifications importantes des références cadastrales sont intervenues depuis la mise en réserve initiale en 1982 des parcelles, notamment après la vente de la propriété de Monsieur et Madame Hervé MUSSET.

Par acte notarié du 24 juin 2015, Monsieur Claude GAVALAND domicilié « Bois de Beaumont » 44520 Issé acquiert des parcelles situées sur les communes de Saint Vincent des Landes et Issé, précédemment mises en réserve de chasse et de faune sauvage « les Roches Grises ». Monsieur Claude GAVALAND demande le retrait de ses parcelles en propriété de la réserve de chasse afin d'y recouvrer les droits de chasse, en application des articles L422-10, L422-27, L424-11, L425-07, L427-06 et L427-08 du Code de l'Environnement.

Le maintien en réserve de chasse et de faune sauvage des autres territoires d'une superficie de 27ha 27a ainsi nommée « les Roches Grises 2 » permettra d'assurer une zone de quiétude pour l'avifaune en période de migration et d'hivernage, de préserver l'avifaune présente sur ce secteur et de protéger le gibier.

Dates et lieux de la consultation :

En application des articles L 120-1 du code de l'environnement, le présent projet d'arrêté préfectoral est mis en consultation du public par voie électronique.

La consultation est ouverte du **11 février au 4 mars 2016 inclus**.

Le public peut faire valoir ses observations :

- **directement en ligne** en précisant «Réserves de chasse les Roches Grises Saint Vincent des Landes» à l'adresse suivante : ddtm-see-bbe@loire-atlantique.gouv.fr

-

- par **courrier** à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer

Service eau, environnement

Unité biodiversité

10 Bd Gaston Serpette, BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1.

Ce projet d'arrêté est également consultable à la préfecture de Loire-Atlantique (6 quai Ceineray – BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX) et dans les sous-préfectures.